



« Logo » du Lycée Jeanne d'Arc, 1905

En 1893, le vote du projet portant sur la création du Lycée de Jeunes Filles de Nancy se fait dans un climat d'hostilité. Les journaux, reflet de l'opinion publique, sont très majoritairement opposés à son édification.

En 1897, lorsque le financement de la construction du lycée est examiné, l'opposition tente de ralentir voire d'annuler le projet. Dans ce contexte, deux petits ouvrages sont publiés : Le lycée de jeunes filles : organe du bon sens nancéien et Le lycée de filles : dialogue entre M. Durand, électeur et un conseiller municipal.

Le lycée de jeunes filles : organe du bon sens nancéien est un numéro unique émanant de L'Impartial, journal politique et littéraire local. Le ton est sarcastique, le journal publiant des lettres signées sous les pseudonymes de « J. Voicclair » et « Satané Binet » (en référence à Alfred Binet) et étant édité par « Pie-Nic ». L'hostilité envers le projet, mais également les Juifs est lourdement perceptible.

Le lycée de filles : dialogue entre M. Durand, électeur et un conseiller municipal est un livret de 11 pages qui met en scène en les défendant les arguments présentés par les partisans de la création du Lycée de Jeunes Filles, notamment le conseiller municipal Le Monnier.



**Fondatrice et Directrice du Lycée Jeanne d'ARC
de 1900 à 1927**

80.2697

LE LYCÉE DE FILLES

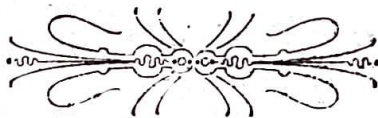
DIALOGUE

ENTRE

M. DURAND, Électeur

ET

UN CONSEILLER MUNICIPAL



NANCY

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE LOUIS KREIS, 51, RUE SAINT-GEORGES

—
1897

32274 00067 1209

DIALOGUE

Entre M. DURAND, Électeur

ET UN CONSEILLER MUNICIPAL

DURAND. — Bonjour M. le Conseiller municipal.

LE CONSEILLER. — Bonjour M. Durand ; Comment va Madame Durand ?

DURAND. — Madame Durand est en train de me cuire des pommes de terre ; Monsieur le Conseiller municipal. Elle n'a pas été au Lycée de filles !

LE CONSEILLER. — En effet Durand, il n'y en avait pas de notre temps, mais croyez-vous que si elle avait été au Lycée de filles, elle vous ferait manger des pommes de terre crues ?

DURAND. — C'est bon ! je me comprends.

LE CONSEILLER. — Faites que je vous comprenne aussi.

DURAND. — Alors, comme ça, vous allez rediscuter cette question du Lycée de filles, que tout le monde croyait enterrée.

LE CONSEILLER. — On n'enterre que les morts, Durand, et jamais question ne fut plus vivante, et plus palpitante, et plus urgente.

DURAND. — Allons donc, elle est assez impopulaire !

LE CONSEILLER. — Ah ! et quelle est la manifestation publique qui vous permet d'affirmer cette impopularité ?

DURAND. — Mais... ma foi... on le dit.

LE CONSEILLER. — Je me doutais bien que « On » était dans l'affaire... Eh bien, entre nous...

DURAND. — Quoi ?

LE CONSEILLER. — ... Je vous promets de garder le secret :

DURAND. — Quel secret ?

LE CONSEILLER. — Je ne le répèterai à personne.

DURAND. — Mais quoi !

LE CONSEILLER. — Confiez-moi qui c'est, « On » ce diable de « On » que je n'ai jamais pu joindre... « On » c'est !...

DURAND. — C'est...

LE CONSEILLER. — Comment vous ne le connaissez pas mieux que cela ? lui qui vous dicte vos opinions !

DURAND. — Il y a les journaux d'abord.

LE CONSEILLER. — Voici qui est plus précis : Et quels journaux ?

DURAND. — *Le Journal de la Meurthe, l'Espérance, La Croix de l'Est.*

LE CONSEILLER. — Peste, Durand ; quels patrons ! vous êtes donc devenu clérical, mon ami ?

DURAND. — Non, Monsieur, je ne suis pas clérical.

LE CONSEILLER. — Alors qu'est-ce que ce serait si vous l'étiez. Comment, il s'agit d'une question d'avenir ! d'une question d'enseignement, de cette fameuse question « scolaire » qui est la pierre de touche du vrai démocrate ; dans cette question vous trouvez « pour » les journaux républicains ; « contre » les journaux monarchistes, et rien que cela ne vous donne pas à réfléchir.

DURAND. — Mais, pardon, je réfléchis... et je dis qu'un argument est un argument ; qu'il soit présenté par n'importe qui ; l'opinion de celui qui le présente n'en diminue pas la valeur, deux et deux ça fait quatre, quand bien même ce serait toute la jésuitière qui l'aurait dit.

LE CONSEILLER. — Oh ! si l'on vous a fourni des

arguments de cette force il faut me convaincre : Ce sera vite fait, et je m'inclinerai ; cependant je crois qu'on vous a plutôt fait croire que deux et deux faisaient huit.

DURAND. — Je ne suis pas si bête.

LE CONSEILLER. — Les jésuites sont bien adroits, mon cher ! D'ailleurs nous verrons bien. Vous avez la parole.

DURAND. — Eh bien voilà ! D'abord c'est inutile ; ensuite c'est nuisible, enfin ça coutera 500,000 francs d'entrée de jeu plus 40,000 francs par an d'entretien. Voilà !

LE CONSEILLER. — Deux et deux font 8. — J'en étais sûr ! — Mais reprenons par ordre : inutile, dites-vous ?

DURAND. — Certainement, il est inutile qu'on fasse de ma fille une savantasse ! Une bachelière ; Elle n'a besoin que d'un latin, c'est du latin de cuisine.

LE CONSEILLER. — Je goûte la plaisanterie ; mais vous me paraissez avoir pris vos renseignements exclusivement dans le vaudeville, et pour vous un Lycée de filles, ce n'est que le féminin d'un Lycée de garçons. Vous croyez-donc que l'on veut faire des pédantes de celles qui doivent devenir de bonnes mères de famille. Détrompez-vous et voyez le programme. Un cours de morale, l'étude de la langue française ; la lecture à haute voix ; un peu de littérature ancienne et moderne, de l'histoire, de la géographie, des principes d'arithmétique, de géométrie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Trouvez-vous déjà à redire à cela ?

DURAND. — Non, jusqu'ici ; mais est-ce tout ?

LE CONSEILLER. — Certes non ce n'est pas tout, car voici qui est encore bien meilleur pour la femme de ménage, la femme d'intérieur, la mère de famille ; on lui enseignera l'hygiène, les travaux à l'aiguille, le

droit usuel. Pensez-vous que cela soit inutile ? Ajoutons un peu de musique et de dessin, voulez-vous ?

DURAND. — Soit : j'admets un instant que toutes ces connaissances sont utiles.

LE CONSEILLER. — Nécessaires !

DURAND. — Va, pour nécessaires ; mais cette instruction se donne déjà dans les établissements privés, religieux ou laïques qui existent dans notre ville. A quel autre besoin, répond votre lycée ?

LE CONSEILLER. — Ici, Durand, nous touchons à un point extrêmement grave. Nos établissements religieux nous font des femmes hostiles à l'esprit moderne ; nos établissements laïques des femmes pour le moins indifférentes. La femme, jusqu'à présent est demeurée étrangère à nos idées, à nos aspirations vers l'idéal de liberté et de justice ; la République a des citoyens ; elle n'a pas de citoyennes, et la France cependant est bien composée d'hommes et de femmes. Nieriez-vous l'influence considérable de l'épouse dans son ménage ; et nieriez-vous aussi sa soumission à l'Eglise. Comment s'étonner que le pays s'avance d'un pas si mal assuré dans le chemin du progrès, puisque dans tant de familles, si c'est le mari qui règne, c'est le curé qui gouverne.

DURAND. — Ah ! vous avouez que vos lycées sont des établissements anti-religieux.

LE CONSEILLER. — Je m'étonne qu'entre nous, Durand, vous vous armiez d'arguments aussi méprisables. Comment, vous qui savez ce qu'il faut penser des fameuses criaileries de « l'Ecole sans Dieu » vous rééditez pour l'enseignement des filles, les mensonges inventés par la presse monarchique, sur notre loi scolaire, toute de tolérance, de liberté et de respect pour les diverses croyances. Non, notre lycée ne sera pas anti-religieux, il aura des aumôniers pour chacun des cultes, mais ne confondons pas n'est-ce pas, la religion avec le cléricalisme qui est resté l'ennemi

et nous le fait bien voir. Que le prêtre enseigne à la femme les principes de la morale religieuse, mais qu'il cesse de l'asservir, de la dominer et de la contraindre à être dans toutes les circonstances où le devoir civique s'impose, l'adversaire sournois et tenace de son mari.

DURAND. — Bah ! des mots ! des mots !

LE CONSEILLER. — Ah ! vous ne voulez pas voir le danger ? Vous verrez mieux un chiffre peut-être. Eh bien, en 1872, à Nancy les pensions religieuses avaient la moitié des élèves, aujourd'hui elles en ont les trois quarts. Continuez, ami Durand, à repousser l'enseignement de l'Etat, prêtez la main à cette propagande cléricale dans laquelle on vous embauche aujourd'hui ; dans dix ans la France sera un vaste couvent de femmes et un beau matin de mai, — de 16 mai — nous verrons reflourir les lys héraldiques.

DURAND. — Diable... les trois quarts ?

LE CONSEILLER. — Eh oui ! les trois quarts. Croyez-vous maintenant que la création d'une digue à l'invasion cléricale ne soit pas urgente ? Si dans le domaine matériel, il y a des travaux dont on souhaite la réalisation prochaine, croyez-vous que l'on doive négliger le domaine moral et retarder cette mesure protectrice. C'est pour avoir perdu déjà plus de quinze ans, que nous trouvons aujourd'hui une opposition embrigadée qui livre une des premières batailles importantes du nouveau parti des ralliés.

DURAND. — Je reconnais qu'il y a là un danger, mais il y en a bien d'autres aussi et de plus près de nous dans la création du lycée de filles. Votre instruction développée à outrance a fait pousser toute une génération d'institutrices dont vous ne savez plus que faire et qui, déclassées, roulent on sait où ! Allez-vous donc nous en donner d'avantage.

LE CONSEILLER. — Ici encore, on vous a trompé,

Durand. Le lycée de filles ne *fait pas d'institutrices* ; il ne conduit pas à l'obtention du brevet élémentaire ou supérieur de l'enseignement primaire, mais seulement à l'obtention d'un certificat ou diplômes de fin d'études. Et même, il s'est produit le résultat suivant qui répond nettement à votre objection, c'est que partout où l'on a créé des lycées de filles on a vu diminuer le nombre des brevets.

DURAND. — En existe-t-il beaucoup de ces lycées en France ?

LE CONSEILLER. — En 1896, il existait 37 lycées et 26 collèges. C'est-à-dire un peu partout, et déjà en 1892, le promoteur de la loi du 21 décembre 1880, écrivait avec tristesse dans une revue « *Il est une seule académie* dans le ressort de laquelle rien n'a été fait. C'est, je le dis avec un sentiment de douloureuse surprise celle qui comprend l'ancienne Lorraine et qui aurait dû être la première à créer des « Lycées de jeunes filles ». Vous voyez que nous ne sommes pas des révolutionnaires audacieux et que nous allons bien péniblement à la remorque de villes beaucoup moins importantes.

DURAND. — Trente-sept lycées, soit ; mais qui périclitent. Ce n'est pas la peine d'avoir une trente-huitième déconfiture.

LE CONSEILLER. — Que me racontez-vous là ?

DURAND. — Mais, ce que raconte un de vos collègues du conseil qui l'a affirmé. Et qui a cité entre autres les lycées de Charleville et de Saint-Quentin comme n'ayant plus que quatre ou cinq élèves ; et celui qui me l'a dit c'est M....

LE CONSEILLER. — Je ne veux pas savoir son nom, car il m'est pénible de constater autant de mauvaise foi. Le lycée de Charleville a 148 élèves et celui de Saint-Quentin 143. Vous savez qu'on prévoit un chiffre de 200 pour celui de Nancy. Or, Charleville a quatre fois moins d'habitants que notre ville. Et c'est

à, qu'on appelle « périlcliter ! ». D'ailleurs sachez encore que, pour les dix dernières années, deux lycées seulement ont une population inférieure en 1896 à celle de 1887 ; c'est ceux de Montpellier et de Reims, — et encore pour Montpellier la différence n'est-elle que de 7 élèves.

DURAND. — Je ne savais pas toutes ces choses. L'opinion publique est assez mal éclairée.

LE CONSEILLER. — Dites plutôt qu'elle est fort habilement enténébrée et par des gens qui connaissent le maniement de l'éteignoir. Mais je suis heureux de saisir, grâce à vous, les principales objections qu'on vous oppose. Continuez donc.

DURAND. — Eh bien, on dit encore, — cela c'est pour soulever le parti ouvrier, — que ce lycée ne profitera qu'aux filles de bourgeois et que, eux les peinarés, ils ne gagneront rien à cette chose.

LE CONSEILLER. — On lui dit cela, à l'ouvrier, mais l'ouvrier répondra : Pardon, quand les femmes des patrons seront élevées dans un esprit démocratique et qu'elles auront des idées larges et libérales, elles élèveront elles-mêmes leurs fils dans un sentiment plus conforme au principe de solidarité qui est celui de l'avenir. Nous ne profiterons sans doute pas immédiatement du progrès que cet enseignement fait espérer, mais nos fils auront des relations meilleures et un sort plus heureux. C'est dans les maisons religieuses qu'on perpétue les préjugés de Castes, et qu'on entretient l'orgueil des riches, l'enseignement purement laïque et républicain, est le seul qui dise « tous les hommes sont égaux devant la loi ». L'ouvrier saura bien comprendre, — soyez-en sûr — que tout ce qui sert le progrès, le sert, et que l'amélioration de la bourgeoisie ne lui est pas indifférente. Au surplus, il a le sentiment de la justice, quand on lui montrera que l'enseignement primaire et primaire supérieure coûte à la ville 232,400 fr. par an, alors que l'ensei-

nement secondaire et supérieur ne coûte que 14,900, il ne trouvera pas exorbitant que l'on augmente cette dernière somme de la *rente* de 230,000 fr. et enfin il se rappellera que l'on a construit pour lui trois écoles municipales depuis la conversion de la dette municipale, conversion qui doit également fournir les fonds du Lycée.

DURAND. — Ah ! c'est à l'aide de la conversion que vous comptez recueillir la somme nécessaire....

LE CONSEILLER. — Oui, et c'est bien naturel. Le bénéfice réalisé a été pris exclusivement dans la bourse des rentiers, on leur rend une partie de ce bénéfice en leur donnant un lycée de filles.

DURAND. — C'est un point de vue ! mais cela nous amène à la question des dépenses et j'ai hâte d'aborder ce chapitre, car là-dessus je suis solidement appuyé sur des chiffres et vous n'aurez pas facilement raison de ma résistance.

LE CONSEILLER. — Ah oui ! 2 et 2 font 8. Nous y voilà.

DURAND. — Permettez : A-t-on promis que ce lycée ne coûterait à la ville que 230,000 fr. ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Admettez-vous que l'achat de terrain, la construction et le mobilier atteindront environ 460,000 fr. ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Admettez-vous que les dépenses annuelles, rien qu'avec le traitement de la Directrice, de la sous-directrice et des professeurs seront bien d'une trentaine de mille francs ?

LE CONSEILLER. — Oui.

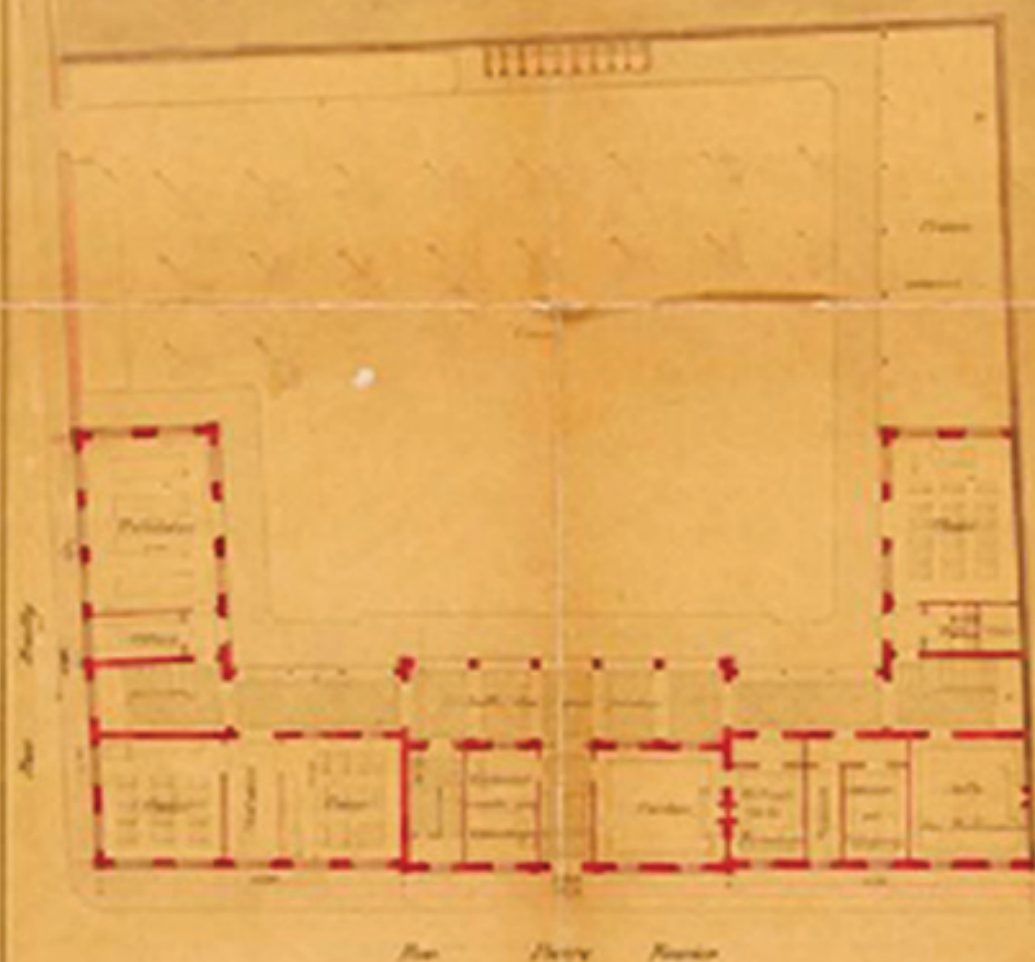
DURAND. — Eh bien, mon cher conseiller, tirez-vous de là... Voilà bien du 2 et 2 font 4, j'espère.

VILLE DE NANCY

AVANT-PROJET

LYCEE JEANNE D'ARC

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



Plan Dessiné par M. L. L.

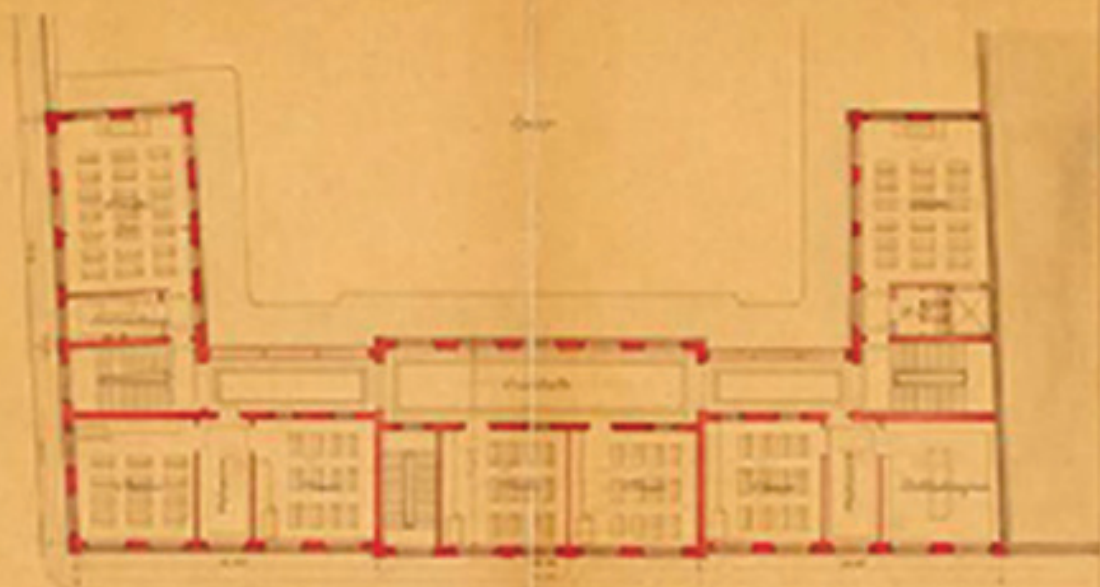
VILLE DE NANCY

AVANT-PROJET

LYCEE JEANNE D'ARC



PLAN DU DEUXIEME ETAGE



PLAN DU PREMIER ETAGE